

OUVERTURE DE DOSSIER

IDENTIFICATION DU BÉNÉVOLE

NOM		PRÉNOM		SEXE	
ADRESSE					
NO	RUE	APP.	VILLE	CODE POSTAL	
TÉLÉPHONES	RÉSIDENCE				
	CELLULAIRE				
	TRAVAIL	poste	DATE DE NAISSANCE		
COURRIEL			PROFESSION		
GROUPE		UNITÉ	FONCTION (COCHER) :		
			ANIMATEUR	GESTIONNAIRE	

DÉCLARATION DU BÉNÉVOLE

En adhérant à l'Association des scouts du Canada (ASC), tous les membres adultes, particulièrement les animateurs, les bénévoles, les bénévoles occasionnels, les aides de camp et les employés s'engagent à :

- Protéger et respecter l'intégrité physique et morale des jeunes;
- Prendre toutes les précautions nécessaires afin de garantir un milieu sécuritaire pour les jeunes;
- Prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter d'être dans une situation ambiguë pouvant mettre en doute le bien-fondé de ses actions ou de ses paroles par rapport aux jeunes;
- Déclarer au chef de groupe, au commissaire de district ou au commissaire national tout comportement suspect ou situation à risque;
- Dénoncer immédiatement aux autorités, au commissaire de district et au commissaire national toute conduite illégale, répréhensible ou dangereuse;
- Faire vérifier leurs antécédents judiciaires dès leur entrée en fonction et mettre à jour cette vérification tous les trois ans. La protection des jeunes est une priorité pour l'ASC. Tous les membres adultes y oeuvrant en sont responsables. Advenant une enquête des autorités ou de l'Association, un membre peut être suspendu par mesure conservatoire. Dans un cas où un manquement à la protection des jeunes est démontré, un membre peut être exclu de l'Association. Tolérance zéro à l'égard d'un manquement à la protection des jeunes.

Je joins à cette inscription mon formulaire demande de vérification d'absence d'empêchements (VAJ).

JE DÉCLARE CES RENSEIGNEMENTS CONFORMES. J'AI PRIS CONNAISSANCE DE LA DÉCLARATION DES BÉNÉVOLES ET JE M'Y ENGAGE.

SIGNATURE

DATE

PARRAINAGE DU CANDIDAT PAR LE CHEF DE GROUPE

JE RECONNAIS CETTE PERSONNE ET JE CONFIRME L'AVOIR SENSIBILISÉE À LA DÉMARCHE QU'IL LUI FAUDRA ENTREPRENDRE, SOIT :

- Compléter une demande de vérification d'absence d'empêchements (VAJ) si ce n'est déjà fait.
- Signer les codes de comportements attendus de l'adulte et le formulaire d'acceptation du risque.
- Faire la formation Priorité jeunesse dans les dix jours suivants le dépôt au SMM du présent formulaire.
- S'impliquer dans ses fonctions au sein de l'équipe concernée et dans le cadre de diverses activités inhérentes à ses fonctions;
- Participer à sa formation continue.

NOM DU PARRAIN

SIGNATURE

DATE

DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE DE PARRAINAGE

En présence du chef de groupe, le candidat est invité à :

- A) Formuler ses intentions et convenir de ce que sera son implication;
- B) Compléter le formulaire « OUVERTURE DE DOSSIER »;
- C) Compléter la demande de vérification d'absence d'empêchements (VAJ);
- D) Signer le code de comportements attendus de l'adulte et le formulaire d'acceptation du risque.

À la suite de cette rencontre, le candidat est invité à :

- E) Compléter la formation Priorité jeunesse dans les délais prescrits par les SMM.

IMPORTANT

Je ne peux être en présence des jeunes ou animer avant d'avoir complété le processus complet, soit :

Vérification d'absence d'empêchements (VAJ) complété et transmis au SMM
Code de comportements attendus de l'adulte et le formulaire d'acceptation du risque signés et transmis au SMM
Formation Priorité jeunesse complété, réussi et certificat transmis au SMM

DESCRIPTION DU PARCOURS COMPLET DE LA FORMATION

Parcours ANIMATION

FORMATION PRIORITÉ JEUNESSE

Dans les 10 jours suivant le dépôt du présent formulaire au SMM /
Formation en ligne (+ / - 3 heures)

SESSION MÉTHODOLOGIQUE

Dans les 3 mois suivant l'arrivée / Session méthodologique
(+ / - 18 heures)

SESSION NŒUD DE GILWELL

Dans les 6 à 14 mois suivant l'arrivée

- Nœud de Gilwell 1 : Fin de semaine (+ / - 18 heures)
- Stage pratique et travail du participant
- Nœud de Gilwell 2 : Fin de semaine (+ / - 18 heures)

Remise du Nœud de Gilwell

SESSION BADGE DE BOIS

Dans les 14 à 24 mois suivant l'arrivée / Fin de semaine
(+ / - 18 heures)

- **Remise du foulard grège en fin de session**
- **Accompagnement**
Accompagnement sur une période de 3 à 6 mois après la session
- **Remise du collier de bûchette Badge de bois.**

Parcours GESTION

FORMATION PRIORITÉ JEUNESSE

Dans les 10 jours suivant le dépôt du présent formulaire au SMM /
Formation en ligne (+ / - 3 heures)

NŒUD DE CABESTAN BLEU

Dans les 6 mois suivant l'arrivée

NŒUD DE CABESTAN VERT

Dans les 6 à 14 mois suivant l'arrivée

NŒUD DE CABESTAN VIOLET

Dans les 14 à 24 mois suivant l'arrivée

VALIDATION DE STAGE

EQUIVALENCES POSSIBLE EN ANIMATION ET GESTION

Il y a possibilité d'émettre des équivalences de formation après étude de votre parcours scolaire et/ou professionnel. Contactez le Service des ressources humaines bénévoles au 514 849-9208.

FORMATION TECHNIQUE animation et gestion

Secourisme général RCR – DEA / Secourisme en milieu sauvage et éloigné
Brevet en activités d'hiver / Brevet en scoutisme d'hiver lourd / Brevet en scoutisme d'hiver léger